



Club du Small Business

juillet 2011 - n°50

Édito

Le Club toujours à la recherche d'actions en faveur des TPE et PME s'est ému des difficultés actuelles que rencontrent de nombreux chefs d'entreprise dans la recherche de financement pour leur développement. Même si le Gouvernement a développé ces derniers temps des actions positives en leur faveur, ils doivent vaincre la réticence des banquiers en matière de prêts bancaires.

Les petits prêts n'intéressent pas les banques de réseau du fait du coût d'un conseiller d'agence et de l'étude du dossier de prêt qui sont **jugés non rentables**.

Les actuels dirigeants d'agences bancaires de grands réseaux ne sont pas formés à l'analyse du risque et ont une **méconnaissance totale de la petite entreprise et du tissu économique de la région**.

La majorité des logiciels bancaires ont recours **aux ratios de la Centrale des Bilans de la Banque de France** calculés à partir de moyennes de grands secteurs de l'activité économique (code Naf), et ne correspondent pas le plus souvent à la réalité des TPME/TPMI dont les activités sont extrêmement variées à titre d'exemples : la production d'yeux de verre, TOP READER pour les lecteurs aveugles, claviers d'ordinateurs pour handicapés physiques, le développement des activités liées au tourisme etc.

Le turnover du personnel des agences bancaires fait qu'il n'existe plus de **liens de confiance** entre le représentant de la banque et l'entrepreneur.

La contrainte imposée au personnel des agences d'aller vite et la recherche d'une forte rentabilité du travail journalier amène **les banques de réseaux à boudier les TPME/TPMI** au profit des prêts immobiliers jugés plus rémunérateurs et sans risques (hypothèque).

En dépit d'affirmations verbales démenties par les faits, le **"private equity" ne s'intéresse pas aux TPME/TPMI** sauf exceptions rares d'autant qu'un grand nombre de ces fonds ont recours à un guide de "bonnes pratiques" dont les normes sont américaines et donc difficilement transposables en France.

Enfin, les levées de fonds des sociétés du capital d'investissement se sont effondrées depuis la crise économique et elles sont réticentes à investir dans des entreprises, doutant de leur croissance économique.

Le Small Business a donc imaginé de rapprocher dans un cadre neutre et dans une certaine confidentialité des investisseurs privés, notamment ceux qui sont touchés par l'ISF, mais pas exclusivement, et des TPME/TPMI qui ont besoin de renforcer leurs "fonds propres" pour se développer.

Une entreprise qui va "lever" auprès de 2 ou 3 personnes environ 60 000 à 80 000 euros sous forme d'une augmentation de son capital social va pouvoir obtenir de sa ou de ses banques, sous forme de prêt, une somme de 160 000 à 250 000 euros, et pourra enfin financer son développement : achats de machines, recrutement de collaborateurs bien formés, actions commerciales, participation à des foires et salons etc.

Il se trouve que la **loi TEPA** permet à une personne physique, qui effectuera un investissement dans une PME/PMI, sous réserve de laisser la somme d'argent **5 années**, de pouvoir déduire, aujourd'hui, de son ISF **jusqu'à 50 %** de la somme investie, celle-ci étant plafonnée à **45 000 euros** (pour un couple marié 90 000 euros).

Ce type d'investissement **correspond exactement à du moyen terme** et nous suggérons, par expérience, de le réaliser dans le cadre d'un **pacte d'actionnaires** (conditions d'entrée et de sortie, rémunération etc.).

La majorité des personnes concernées, entreprises et investisseurs n'ont aucun moyen de se rencontrer dans un cadre rassurant ce qui nous amène à proposer l'action suivante :

- Le Small Business effectue dans un premier temps une ANALYSE DE SITUATION de l'entreprise concernée notamment à partir des bilans et CR officiels, sélectionnés par une Commission interne (sorte d'imprimature).
- Un certain nombre d'investisseurs personnes

physiques, personnes morales sont recherchées et sélectionnées.

- Dans une agora, seront présentées par un animateur rompu à ce type d'action une dizaine d'entreprises, celui-ci interviewera le dirigeant pour le mettre en valeur, simultanément sur un ou deux écrans, les principales données de l'entreprise seront communiquées par un visuel. Les investisseurs dans l'agora peuvent alors poser des questions sur les produits, la commercialisation etc.
- Les entreprises concernées sont invitées à venir avec leurs produits pour les exposer et les mettre en valeur sur le pourtour de l'agora.
- Des badges numérotés (investisseurs, entreprises) distribués à l'entrée de la salle permettront à l'issue de la présentation aux dirigeants et aux investisseurs de se rencontrer autour d'un apéritif dans un premier temps. L'accès de la salle sera bien évidemment surveillé et gardé (confidentialité).
- La majorité des prêts sollicités est inférieure à # 200 000 euros, bien souvent ils sont de l'ordre de 50 000 à 100 000 euros.
- De nombreux actionnaires d'entreprises cotées au 1^{er} marché, déçus par la Bourse, par les assemblées générales d'actionnaires actuellement particulièrement houleuses, souhaitent diversifier leur patrimoine et sont réticents à l'acquisition, par exemple, d'objets d'art, le Small Business peut et doit saisir cette opportunité.

Cependant cette idée nécessite la mise en place d'une structure d'accompagnement relativement lourde et très sérieuse et nous avons besoin de savoir si notre initiative rencontre l'intérêt d'un nombre conséquent d'adhérents.

N'hésitez donc pas de nous transmettre votre opinion sur ce sujet.

J.-M. BOUCHER
Président

Patrick BAUMANN
Professeur à Polytechnique



Parler vrai, humour et défense des PME : un dîner débat avec Charles de Courson, Député de la Marne

Député de la Marne, et Vice-président de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale, Charles de Courson a, devant une cinquantaine d'adhérents du Club du Small Business, le 25 mai dernier, à l'Assemblée Nationale, traité avec brio le thème de la réforme de la fiscalité et de l'amélioration de la compétitivité des PME françaises.



Dans son introduction, Jean-Marie Boucher, ancien Vice-Président de la CCI de Paris a, notamment, souligné ce que la réforme des Chambres de commerce et d'Industrie, en cours de finalisation, lui devait, *beaucoup*.

Abordant en premier, la TVA sociale, devenue après les législatives de 2007 une taxe anti-délocalisation, Charles de Courson a expliqué son scepticisme vis-à-vis d'une réforme fiscale, qui a pour objet théorique d'affecter une partie du produit de la TVA au financement de la Sécurité sociale dans le but affiché de renchérir les importations et de réduire le coût du travail.

Il estime que pour la TVA au taux normal de 19,6 %, une augmentation de 5 points lui paraît être la limite maximum. *Une hausse du taux normal et du taux réduit de 5 points* produirait 56 milliards de recettes fiscales supplémentaires et permettrait d'annuler les cotisations sociales finançant les allocations familiales, seule branche universelle de la protection sociale.

Cet allègement des cotisations employeurs au titre des *cotisations* des employeurs représenterait 11 % de l'ensemble des charges patronales. Notre taux de TVA, déjà très élevé ne nous permet pas d'escompter les *mêmes* effets positifs de la réforme de la TVA lancée par Angèle Merkel en 2006, qui a fait passer le taux de TVA de 16 % à 19 % le 1^{er} janvier 2007, dont un point pour réduire les charges sociales patronales.

Les expériences étrangères, notamment danoises et allemandes, ont montré que cette hausse de la TVA se traduit pendant 1 an ou 2 par une légère baisse de la consommation qui touche en priorité les familles modestes. L'effet baisse des prix renforçant la capacité à d'exportation de nos PME, n'est pas garanti, car la baisse des charges peut être captée par

une hausse des marges et une *augmentation* des rémunérations *pour compenser* en partie l'effet inflationniste de la mesure. *À part la CGC, aucun syndicat de salariés n'y est favorable.*

D'où sa conclusion, les effets positifs qu'on peut attendre d'une telle réforme n'en compensent pas les inconvénients, dans les conditions actuelles de notre économie.



Fiscalité locale et réforme de la taxe professionnelle

Conçue pour favoriser l'industrie qui ne paiera plus d'impôt sur ses investissements et ses équipements productifs, la réforme de la taxe professionnelle allège sensiblement les charges de ce secteur clé soumis à une concurrence internationale intense. La très grande majorité des sociétés sont gagnantes estime le vice-président de la Commission des Finances. Sur 2,6 millions d'entreprises en France seulement 50 000 seront perdantes.

Réforme positive donc. En revanche, c'est le lien fiscal entre l'entreprise et le territoire qui est fortement affaibli. On porte atteinte à l'autonomie fiscale des communes et des intercommunalités *avec le risque de désresponsabilisation* des élus locaux.

Sa crainte, c'est que le jour où il n'y aura plus aucun lien entre les collectivités territoriales et les entreprises, il ne faudra plus attendre de ces collectivités, les investissements pour faire accepter l'implantation des entreprises sur les territoires communaux et les intercommunalités.

Dans un premier temps, si les recettes de la nouvelle taxe sont fortement diminuées, les maires auront-ils les moyens de créer les zones industrielles et la voirie nécessaires au maintien et au renforcement de leur tissu industriel ?

Il rappelle que sur les 200 milliards que représentent les budgets des collectivités territoriales, la moitié est constituée de dotations de l'État.

Lors de la première réforme de la TP menée par le Ministre de l'Économie et des Finances de l'époque, Dominique Strauss-Kahn, il lui avait dit, nous étions en 1998, *"à partir du moment où vous supprimez la part salariale, vous tuez la taxe professionnelle"*. D'où la nécessité de bâtir un impôt moderne, conçu au plus près de la réalité de nos entreprises et des besoins des collectivités locales.

Faciliter la transmission des entreprises familiales

Partant du constat que la force du tissu industriel allemand, ses 10 000 entreprises moyennes familiales, tient au fait, notamment, qu'elles ne sont pas pénalisées lors de leur transmission, Charles de COURSON rend hommage au Pacte Dutreil qui permet de transmettre un actif professionnel en bénéficiant d'un abattement de 75 % sur la valeur des titres, tout en soulignant les effets pervers de l'ISF pour les actionnaires minoritaires.

En effet, lorsque l'entreprise est transmise, coexistent ceux qui y travaillent, la gèrent, en vivent et ne paient pas l'ISF et ceux parmi les membres de la famille, qui n'y travaillent pas paient l'ISF et manquent de *revenu* pour le payer.

Dans ce cas, lors de la transmission, l'ISF est un puissant moyen de disparition du capitalisme familial, du capitalisme local et de destruction des PMI.

Le deuxième effet pervers du système est de dissuader les chefs d'entreprises de passer la main en restant aux commandes jusqu'à un âge avancé, parfois au-delà de 70 ans, ce qu'encourage l'allègement des droits de mutation au-delà de cet âge. Or l'expérience prouve qu'on n'a pas à 70 ans (sauf exception) le même dynamisme qu'à 50 ou 60 ans. Plusieurs intervenants dont Patrick Baumann et Patrice Noailles sont intervenus sur l'atté-

nuation de l'allègement des droits de mutation, au-delà de 70 ans pour encourager la transmission des TPE-PME, d'une part et la nécessité de traduire par un décret la volonté du législateur de mettre en place la société de transparence fiscale prévue dans la loi de modernisation de l'économie, d'autre part. La dégradation des notes des dettes souveraines de l'Europe du Sud (sans oublier la Belgique récemment), la crise de l'euro, donnent raison à son leitmotiv : "La priorité des priorités", c'est de "réduire les déficits publics".

Depuis 2008, Charles de Courson a attaché son nom à la constitutionnalisation de la règle d'or selon laquelle les projets de loi de

Finances et de financement de la sécurité sociale doivent être votés en équilibre de *fonctionnement* pour aider au redressement de nos finances publiques. Le texte voté à l'Assemblée nationale le 10 mai dernier, devrait, un jour prochain, être adopté par le congrès, *si le Gouvernement réussit à avoir la majorité des trois cinquièmes*. Le chantre de la maîtrise des dépenses publiques, fort de son expérience de la Cour des Comptes, *et de 17 ans de vie parlementaire, et de 25 ans d'élu local* (il est maire de sa commune, Vice-président de son Conseil général), maîtrise parfaitement ses dossiers et connaît bien les PME en général, celles de sa région en particulier.

Il mérite d'être mieux connu, mieux écouté, pour non seulement défendre la survie et le développement de nos PME, mais trouver le chemin de la réforme à laquelle notre cher pays, si imprégné de cette "ardente obligation de l'immobilisme", selon la formule d'Antoine Weil, regimbe.

Tous les participants à ce dîner nous ont dit le plaisir d'avoir écouté un parlementaire exposer de manière claire les moyens d'alléger les charges de nos PME, sans langue de bois, avec talent et avec humour.

Gilbert PENA

CSB INFOS

Croissance forte de l'absentéisme de la fonction publique

17 jours en 2001, 22 jours en 2009, et 22,6 jours en 2010, la durée des arrêts maladies ne cesse de s'allonger chez les personnels des collectivités locales.

Idem, chez les personnels hospitaliers, cette durée s'élève à 24,1 jours en 2010. Certes, 20 % ressortent d'accidents du travail, mais plus les effectifs sont élevés plus leur taux d'absentéisme est important.

On ne peut, en regard, que noter le nombre considérable de création d'emploi dans la fonction publique territoriale de 71 % sur la période 1980-2007.

Certes, les deux vagues de décentralisation justifiaient un renforcement du nombre des agents territoriaux, 1,7 million, environ aujourd'hui. Zoé Shepard, l'auteur de l'ouvrage "Absolument dé-bor-dée, ou le paradoxe du fonctionnaire (Albin Michel)", nous apprenait en 2010 qu'une partie des fonctionnaires territoriaux mourait d'ennui dans leur bureau à faire péniblement leurs 35 heures dans le mois.

Cet ouvrage vendu à 140 000 exemplaires avait valu à son auteur, d'être suspendue pendant quelques mois, puis réintégrée dans un vrai poste ou elle peut déployer ses talents certains et reconnus. Car bien sûr, il ne s'agit pas de stigmatiser les fonctionnaires beaucoup exécutent leur mission avec talent, dévouement et efficacité.

C'est l'absence de véritable contrôle parlementaire sur des administrations en roue libre, la faiblesse des techniques d'évaluation qui sont la cause de cette très mauvaise gestion. La qualité de nos parlementaires, la compétence de la Cour des Comptes ne sont

pas en cause. C'est le mode de fonctionnement de notre système politique qu'il faut interroger. Le principe est simple : il figure dans les articles XIV et XV de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

"ARTICLE XIV : Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

ARTICLE XV : La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration".

On ne peut être plus clair. Contrôler le taux d'absentéisme de notre fonction publique territoriale ne revient qu'à appliquer l'article XIV des droits de l'Homme et du Citoyen.

Les engagements financiers de l'État au titre des retraites s'élèvent à 1 143 milliards d'euros à fin 2009

Le "rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique" paru en novembre 2010 a fait peu de bruit et pourtant il nous révèle que la croissance de la part du budget de l'État consacrée à la charge des retraites civiles et militaires est très nette : entre 1990 et 2006, celle-ci a augmenté de 35 % passant de 9,3 % des dépenses du budget de l'État à 12,6 %. Cette progression des pensions moyennes est due à l'amélioration de la pension moyenne des nouveaux retraités sur la période ; la progression de la pension

moyenne est supérieure à l'évolution des prix depuis 1992.

Cette forte dynamique conduit, de fait, à un processus d'éviction de dépenses stratégiques et à une aggravation de la dette publique constate le rapport. On ne saurait mieux dire, si l'on n'ajoutait que la dette publique française de l'ordre de 1 640 milliards d'euros cumulée avec ces créances des pensionnés de la fonction publique sur l'État dépassent à elles deux largement les 2 700 milliards d'euros. Rappelons que le produit intérieur brut de l'année 2009, était de 1921 milliards d'euros.

Ces montagnes de dettes sont à rapprocher de l'analyse comparative de la dépense publique en France et en Allemagne réalisée par l'Institut indépendant et libéral Thomas More*.

L'Allemagne qui consacre 43,7 % de son PIB à la dépense publique "emploierait" **163 milliards d'euros de moins que son voisin français ces dernières années**, sans pour autant que nos systèmes éducatifs, de santé, de retraites etc. soient plus performants ici que chez eux (Selon le classement Pisa de l'OCDE, notre système éducatif est au 22^e rang, le leur au 20^e). Cerise sur le gâteau nous avons 24 % de fonctionnaires en plus, pour 18 millions d'habitants en moins...

Sans parler de gabegie, la mauvaise gestion de l'Entreprise France est évidente, nos entreprises trinquent, nos exportations, nos emplois aussi. Une PME aussi mal gérée que notre économie coulerait en deux ans. Aucun pessimisme dans ce constat fondé sur des chiffres, mais simplement la volonté d'un rapport véridique au réel si caractéristique des pays de l'Europe du Nord et si étrangère aux pays de l'Europe du Sud.

*www.institut-thomas-more.org



L'économiste en chef du FMI préconise une baisse des salaires dans certains pays d'Europe

Olivier Blanchard estime que les pays de la zone euro en difficulté devraient songer à baisser les salaires ou/et à améliorer leur productivité. Son entretien publié dans le Monde fin avril a fait peu de bruit ; pourtant, l'hypothèse de la baisse des salaires justifie d'être soulignée. Six semaines après, la mise en garde du n° 3 du FMI, économiste keynésien et classé "progressiste", justifierait un débat à l'Allemande - tous les acteurs économiques réunis autour d'une table, chiffres en main dans le but d'aboutir à un diagnostic partagé - utopie bien sûr, la démagogie et la langue de bois sont les premiers invités en période préélectorale.

Les produits made in France de moins en moins français

Les indicateurs du nouvel observatoire mis en orbite par Christian Estrosi en 2010 démontrent la progression de la part des composants étrangers dans les produits élaborés en France. En 2009, ils représentent 69 %, alors que le pourcentage des composants français était de 75 % en 1999. trois filières échappent à l'érosion générale observée, leurs industries se fournissant davantage en France que 10 ans auparavant : la construction et réparation navale : les technologies et services de l'information et de la communication, la mode et le luxe. Parmi les secteurs les plus touchés par la baisse de part des composants français : le ferroviaire. En 1999, le matériel ferroviaire conçu en France comprenait 79 % de composants eux aussi produits dans le territoire national. 10 ans plus tard : 62 %. Le recul enregistré également dans l'aéronautique : 53 % aujourd'hui contre 65 % en 1999 est, lui aussi, très élevé.

L'ISF-PME approuvé par 76 % des patrons de PME

Les chefs d'entreprises approuvent massivement le dispositif d'exonération de l'ISF (réduit de 75 à 50 % en 2011) qui a amélioré notablement le financement des PME qui en ont bénéficié. C'est ce qui ressort du son-

dage de "l'IFOP - l'ordre des experts comptables" pour la CGPME, en date du 9 mai. 94 % des chefs d'entreprise déclarent vouloir garder le contrôle du capital, 89 % préfèrent conserver une entreprise à taille humaine, ce que certains interprètent comme un signe de frilosité antagoniste vis-à-vis de tout rapprochement afin de créer de nouveaux champions. On peut aussi l'interpréter comme un signe de sagesse de la part de chefs d'entreprise sensibles à un contexte économique très mouvant, une conjoncture fluctuante et un environnement fiscal et juridique instable.

À noter que si 66 % sont favorables au relèvement du seuil de l'ISF, 61 % partisans de la suppression du bouclier fiscal, 38 % sont hostiles à cette suppression, car malgré le relèvement du seuil de l'ISF, cette mesure se traduira, estiment-ils par un surcroît d'impôt (Source Fiducial). Mais si cette réforme est appréciée dans ses grandes lignes, elle n'est pas la hauteur des attentes des patrons de TPE qui restent très critiques sur le système fiscal actuel (80 % l'estiment inadapté à leur situation), ils appellent quasiment unanimement (à 93 %) à une vraie réforme de la fiscalité, celle-ci devant, en priorité, passer par un rééquilibrage entre particuliers et entreprises.

Fraude sociale : les contrôles portent leurs fruits

Selon le Ministre du Travail, les organismes publics en charge de la protection sociale ont "identifié" pour 458 millions d'euros de sommes indûment touchées par des allocataires ou illégalement économisées par les employeurs. Soit 19 % de plus que l'an passé, mais cela reste très loin de la masse financière que représente au total la fraude sociale.

Dans le détail, 266 millions d'euros de fraude aux prestations (essentiellement RSA, allocation parent isolé et allocation logement) ont été mis à jour, de même que 185 millions de fraude aux prélèvements (employeurs ne déclarant pas des salaires), 160 millions aux prestations d'assurance-maladie (surtout les arrêts de travail) et 10 millions sur les pensions de retraite. Deux fois plus qu'en 2006, ce qui signifie que les contrôles ont été plus efficaces.

La réalité de la fraude sociale est beaucoup plus importante, reconnaît Xavier Bertrand. Des estimations reprises l'an dernier, par la Cour des Comptes, font état de 2 à 3 milliards détournées chaque année.

L'ISF responsable de la faiblesse de notre « parc » de grosses PME

L'impôt de Solidarité sur la Fortune a notamment conduit, en particulier dans les années 80, à la vente de nombreuses entreprises françaises au moment des successions afin que les héritiers successeurs puissent payer cet impôt, au détriment de la continuité de l'actionnariat, un des gages de la pérennité des entreprises. En plus d'être confiscatoire, l'ISF a contribué à détruire certaines de nos plus belles PME françaises, les faisant passer entre les mains de groupes plus importants, voire de multinationales (sur les 4 200 entreprises de taille intermédiaire, seules un tiers d'entre elles sont indépendantes). 30 ans après, de nombreux économistes et politiques se posent, curieusement, la question de savoir pourquoi la France compte moins de grosses PME que l'Allemagne et pourquoi nos exportations de produits manufacturés ne représentent plus que 37 % des exportations allemandes en 2008, contre 56 % en 2000...

« Le système bancaire fait cruellement défaut à notre industrie »

C'est Martial Bourquin, Sénateur PS du Doubs (vice-président de la communauté d'agglomération de Montbéliard, le territoire de PSA, Peugeot-Citroën) qui porte ce jugement. "Nous devons nous interroger sur le rôle des banques. À Roubaix, un patron de PME qui exporte 80 % de sa production voulait un prêt pour développer un nouveau processus industriel. Son banquier lui a répondu que si c'était pour s'acheter une Porsche à titre personnel, il n'y aurait pas de problème, mais que cette innovation était jugée trop risquée. Le système bancaire fait cruellement défaut à l'industrie. Il doit absolument retrouver sa culture industrielle !" A noter que dans le même numéro du Nouvel Observateur, Pierre Moscovici, président de la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, flattant PSA, dont les chiffres de vente sont excellents, affirme : "Nous, on aime bien le capitalisme familial".

BONNES VACANCES À TOUS !

VOTRE CLUB SERA FERMÉ

DU 29 JUILLET AU 31 AOÛT 2011